



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud renforce son action contre le risque amiante

L'Etat de Vaud se préoccupe depuis plusieurs années de la problématique de l'amiante. Il a lancé un plan d'action et mis en place plusieurs mesures dans les domaines de son assainissement ; il mène également des actions coordonnées pour la protection des travailleurs et leur formation. Les différents partenaires se rencontreront le 4 novembre 2014 au CHUV.

La première prise de conscience des effets sur la santé de l'amiante – un minéral silicaté souvent utilisé sous forme de fibres comme isolant dans des matériaux de construction – date de 1939 en Suisse. Une prévention et un suivi médical ont été progressivement mis en place, jusqu'à l'interdiction totale de son utilisation en 1990. Il est encore présent dans de nombreux bâtiments et les risques liés à son inhalation demeurent conséquents. Il est de la responsabilité des autorités de protéger la population, grâce à une série d'actions coordonnées. Raison pour laquelle le chef du Département de la santé et de l'action sociale Pierre-Yves Maillard prend la présidence de la cellule amiante cantonale.

C'est consécutivement aux multiples activités de prévention liées au risque amiante, entreprises au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), que le DSAS a sollicité le CHUV afin qu'il réunisse les différents partenaires impliqués dans la gestion du risque amiante. Une première conférence a eu lieu en 2011. La cellule prévoit dorénavant de se rencontrer deux fois par an et réunit des membres permanents du Service immeubles, patrimoine et logistique, du CHUV, du Service de la santé publique de l'Etat de Vaud, de la SUVA et de la Direction générale de l'environnement.

La 2e conférence au sujet de la problématique de l'amiante, qui se tiendra le 4 novembre 2014 au CHUV, aura comme objectif de présenter à tous les partenaires les progrès dans le domaine de la gestion des risques et de la prise en charge sanitaire. Des affiches seront placardées par les communes dans les déchèteries pour expliquer comment éliminer les matériaux amiantés. Un dispositif d'apprentissage à distance « e-learning » a été développé par le CHUV à l'attention des entreprises oeuvrant dans le secteur du bâtiment. Un portail web a aussi été réalisé, disponible sur www.vd.ch/amiante.

Lausanne, le 09 octobre 2014

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04